

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 DECEMBRE 2021

OUVERTURE DE LA SEANCE A : 19H30

ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal est au complet après appel nominal par Mr le Maire.

Désignation de la secrétaire : S.CLAVERIE à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 20/08/2021 :

- Intervention de M. LIEGE :

- Transmission tardive du CR : réponse de M. le Maire : il n'y a pas d'obligation de le transmettre plus tôt car il doit être approuvé en session suivante. Le **projet** de CR vous a été transmis avec la convocation.
- Souhaite détailler les votes nominatifs pour / contre / abstention : réponse de M. le Maire : n'y est pas opposé mais ce n'est pas habituel.
- Reprend la situation de la Chaumette et la problématique liée au bail. Monsieur le Maire répond que c'est justement cette problématique l'objet du litige.
- Souhaite avoir une réponse écrite de la Préfecture suite à la rencontre du maire et des 3 adjoints découlant du courrier de Mr Liégé au Préfet.

- VOTE :

- POUR : 10
- CONTRE : 1 (M. Liégé).
- Voir note explicative ci-jointe.
-

I- SIVU ECOLE MATERNELLE LA ROCHE CANILLAC

Syndicat prolongé jusqu'au 31/12/2021. Propositions de statuts et de chiffrage adressé par le Maire de La Roche Canillac et diffusé à chacun des conseillers.

2 questions soulevées :

- Doit-on continuer à participer alors que plus aucun enfant n'est sur La Roche-Canillac (les enfants de la commune sont scolarisés à Marcillac-la-Croisille pour un coût de 2 500€ pour 2 élèves.
 - Clé de répartition de financement actuel :
 - 40% potentiel fiscal de la commune
 - 40% liés au nombre d'habitants
 - 20% liés au nombre d'élèves inscrits.
- Durée illimitée et participation financière de la commune sur l'investissement.
- Proposition de voter contre le projet au titre de l'article 4 (durée illimitée) et de l'article 9 (projet de répartition financière).
 - POUR : 10
 - CONTRE : 0

- ABSTENTION : 1 (M.SEGUIN)
- Proposition d'utiliser la dotation annuelle de 15 000 € pour financer uniquement les frais de scolarité de l'ensemble des élèves + La Roche-Canillac. Voir note explicative ci-jointe.

II- ASSURANCE DU PERSONNEL

Taux de cotisation : 6,98% de la masse salariale + NBI pour la maladie ordinaire.

Vote à l'unanimité.

III- CENTRE DE GESTION DE LA FPT : convention service remplacement des agents territoriaux

Adhésion par convention au service de remplacement.

Vote à l'unanimité.

IV- ECOLE DE CLERGOUX : participation classe neige

Demande de participation de 30% de la commune soit 224,10 € pour un enfant.

Vote à l'unanimité

V- TRAVAUX STABULATION SOUMAILLES

Construction d'une dalle béton pour dépôt ensilage. Demande de participation à l'empierrement + géotextile pour accéder à cette dalle pour une somme de 4 000 € environ (Batiland).

Vote à l'unanimité de la participation financière sous condition du suivi des travaux par un conseiller.

Voir note annexe jointe.



VI- PARC PAYSAGER : points des travaux

Impossibilité de fournitures de matières premières, aux dates retenues pour ce chantier. Besoin de prendre un avenant de prolongation de délai de chantier.

Vote à l'unanimité.

VII- DISSIMULATION DES RESEAUX

Dossier présenté par Jean-Marc CHIRIER : premier adjoint délégué à la FDEE. Enfouissement des lignes sur le Bourg de Gros Chastang en 2022 en une seule tranche, pour un montant d'environ de 100 000 € avec un démarrage prévisionnel au mois de mars.

Vote à l'unanimité.

VIII- ETUDE AMENAGEMENT DE LA LANDE DU CERF

En continuité de notre projet retenu dans le dossier photovoltaïque, il y a lieu d'engager les aménagements de la 3^{ème} phase « Lande du cerf ».

110 000 € de travaux + 50 000 € pour la signalétique du parc .

Possibilité de subventions.

Proposition d'honoraires : maîtrise d'œuvre à 9% 14 400 € (BE DEJANTE).

Informations : Baisse de notre DGF de 20 000 € sur 4 ans et plafond subvention DETR passerait de 40 à 30%.

Vote à l'unanimité

Atelier « Pouzol » : étude de faisabilité avec choix de l'architecte à 1 600 € HT. A reporter à plus tard suite à une réunion de travail pour programmation..

IX- AMENAGEMENT ANCIENNE CUISINE FOYER RURAL

W.PETERS, gérant du multiple rural, souhaite développer une activité de fabrication de « Farcidures » en investissant ce local avec établissement d'un bail déposé chez un notaire. Demande de prise en charge de la partie électrique, la chambre froide, évier par la commune, le reste à sa charge avec un loyer de 200 € par mois. Voir note annexe.

Décision de principe votée à l'unanimité.

Demande exactement à étendre son extension à titre privatif à l'arrière du multiple avec clôture à ses frais, avec regard sur la nature des matériaux employés pour la clôture et l'entretien de l'espace. Validée sur le principe.



X- ASSOCIATION LES FILLOCHES

Fédération des Association de particuliers qui achète des produits bio et qui les distribue sur un point donné. Demande de siège social sur la commune, dans le local des « Fermes du Doustre ».

Voté à l'unanimité.

XI- PRESBYTERE GROS CHASTANG

Remboursement de la caution. Voté à l'unanimité.

Acceptation du bail des nouveaux locataires : voté à l'unanimité.

Installation de 2 VMC, pour un montant de 2 510 € HT.

Vote :

- POUR : 10
- ABSTENTION : 1 (M. Liégé) Voir note annexe.

XII- AIRE DE NOURRISSAGE DES RAPACES

Dossier présenté par Jean-Marc CHIRIER : demande de la LPO. Principe voté à l'unanimité.

XIII- PROPRIETES FORESTIERES

- Acceptation du PV de délimitation des propriétés soumises au régime forestier de l'ONF votée à l'unanimité.
- Information sur le plan de gestion.
- Charte Natura 2000 : voté à l'unanimité.

XIV- DEMANDE DE LA SOCIETE DE CHASSE : mise à disposition d'un local

Echanges sur le dossier. La poursuite du projet ne se fera que sur la base d'une communication saine et constructive entre les parties et l'implication de l'association au même titre que les autres associations de Gros Chastang, à la vie de la commune.

Proposition de mise à disposition d'un terrain :

Vote :

- POUR :9
- ABSTENTION : 1 (M. Chirier)
- M. MADELRIEUX ne souhaite pas participer au vote pour des raisons de déontologie.



XV- ORDURES MENAGERES

Taxe incitative : forfait basé sur le foncier qui incite à trier. L'organisation complète de collecte et traitement des déchets par TULLE AGGLO.

Monsieur SEGUIN nous informe de la possibilité de disposer d'un broyeur de végétaux : possibilité de prêt de celui-ci par TULLE AGGLO : à étudier. Monsieur le Maire interroge :

qui s'occupera de la mise en place de ce service, compte tenu de la proximité de la déchèterie et des risques présentés par le fonctionnement de cet appareil.

XVI- INSCRIPTION CHEMINS PDIPR

Recensement des chemins départementaux.

1 seul sentier à référencer sur 2022.

Vote à l'unanimité.

XVII- QUESTIONS DIVERSES

- Etude thermique des bâtiments communaux à envisager.
- Monsieur Liégé interroge : quid d'une coupure d'électricité et distribution du réseau d'eau potable. Monsieur le Maire précise de se rapprocher du Syndicat des eaux des deux Vallées et le fonctionnement de nos groupes électrogènes.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE LE 04/12/2021 A 0 h30.

...

Les notices explicatives sont affichées à la Mairie dans les panneaux d'informations.

Précision : lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2021, Monsieur Médhi Seguin, déclare n'avoir jamais tenu les propos précisés au présent procès verbal, dans les notes annexes, concernant les travaux au Presbytère et à l'ancienne cuisine du Foyer Rural.

Le Compte-rendu 3 Décembre 2021 a été approuvé par le Conseil Municipal

du 21 décembre 2021 par :

9 Voix POUR et 2 Voix CONTRE : Messieurs Médhi Seguin et Pierre Liégé.



...

En raison des conditions sanitaires, la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité est encore annulée cette année.

Monsieur le Maire et l'ensemble de l'Equipe Municipale de Gros-Chastang vous souhaitent une très Bonne Année 2022.